

Paris, le 25 juin 2018

## **Le dépistage des cancers de la peau, un enjeu de santé publique non mercantile**

Suite à la médiatisation d'un nouveau service de prévention et de dépistage précoce des cancers de la peau par une enseigne de pharmacies, la Société Française de Dermatologie (SFD), la Fédération Française de Formation continue en Dermato-vénérologie (FFFCEDV) et le Collège des Enseignants en Dermatologie de France (CEDEF) tiennent à rappeler les règles élémentaires d'une politique de santé publique efficace et fiable pour le dépistage des cancers de la peau.

Toute politique de dépistage des cancers cutanés nécessite une concertation préalable, et une large implication des dermatologues. Au vu des nombreux cancers cutanés diagnostiqués chaque jour par l'ensemble des dermatologues, il est illusoire de penser qu'une initiative conçue par un groupement pharmaceutique privé et ne s'appuyant que sur un tout petit nombre de dermatologues, puisse avoir un quelconque effet en matière de santé publique.

De plus, la Société Française de Dermatologie, la Fédération Française de Formation continue en Dermato-vénérologie et le Collège des Enseignants en Dermatologie de France tiennent à souligner que les médecins généralistes, qui semblent complètement absents de ce dispositif, jouent un rôle de premier plan et doivent rester au cœur du dispositif de dépistage des cancers cutanés.

En effet, l'expérience montre que dans l'immense majorité des cas, le diagnostic de mélanome ne résulte pas de l'examen d'une lésion suspecte que le patient est venu montrer spontanément, mais d'un examen complet du corps entier que seuls un médecin généraliste ou un dermatologue sont à même de réaliser efficacement.



Une politique ambitieuse de dépistage des cancers cutanés doit s'appuyer sur les médecins généralistes et les dermatologues, dans des conditions d'examen des patients satisfaisantes, et ayant bénéficié d'une formation en matière de dépistage des cancers cutanés. Conditions qui ne paraissent pas remplies dans le contexte proposé pour ce dépistage.

Pour ces raisons, la Société Française de Dermatologie, la Fédération Française de Formation continue en Dermato-vénérologie et le Collège des Enseignants en Dermatologie de France ne cautionnent pas cette initiative et conseillent aux patients souhaitant se faire dépister de consulter leur médecin généraliste ou un dermatologue pour le dépistage des cancers cutanés.

**Professeur Pascal Joly**

Président de la Société Française de Dermatologie (SFD)

**Docteur Jean-François Seï**

Président de la Fédération Française de Formation continue en Dermato-Vénérologie (FFFCEDV)

**Professeur Nicolas Dupin**

Président du Collège des Enseignants en Dermatologie de France (CEDEF)

Contact relations media :

Florence Portejoie

**FP2COM**

[fportejoie@fp2com.fr](mailto:fportejoie@fp2com.fr)

06 07 76 82 83